

- 1 Code d'identification unique du produit type :

PRB COL FLUID HPR
- 2 Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

Voir emballage
- 3 Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :
Mortier colles ou adhésifs en dispersion destinés à la pose en intérieur et en extérieur sur murs et sols de carreaux céramiques
- 4 Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

PRB SA, 16 rue de la Tour, CS 10018, 85150 LA MOTHE ACHARD
- 5 Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :

non applicable
- 6 Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :

niveau 3
- 7 Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :
Le CSTB laboratoire notifié n°0679 a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type selon le système 3 et a délivré le rapport d'essai
- 8 Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

non applicable

9 Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Adhérence précoce	≥ 0,5 MPa	NF EN 12004 : 2007 + A1 : 2012
Adhérence initiale par traction	≥ 1 MPa	
Adhérence par traction après immersion dans l'eau	≥ 1 MPa	
Adhérence par traction après action de la chaleur	≥ 1 MPa	
Adhérence par traction après action gel-dégel	≥ 1 MPa	
Réaction au feu	A1	
Substances dangereuses	Voir FDS	

- 10 Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.
La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

A La Mothe-Achard, le 1^{er} juillet 2013

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Philippe DEBEAUPUIS
Directeur Technique

